

---

## COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 20 MAI 2019 - 18h00

---

### Membres présents

ARCHAMPS	ETCHART C,
BEAUMONT	PECORINI J-L,
BOSSEY	CRASTES P-J,
CHENEX	CUZIN A,
CHEVRIER	ETALLAZ G,
COLLONGES-SOUS-SALEVE	ROSAY E,
DINGY-EN-VUACHE	
FEIGERES	MERMIN M,
JONZIER-EPAGNY	
NEYDENS	DUPAIN L,
PRESILLY	DE SMEDT M,
ST-JULIEN-EN-GNEVOIS	FOL B,
SAVIGNY	MUGNIER F,
VALLEIRY	VILLET R,
VERS	BONAVENTURE A,
VIRY	
VULBENS	

### Membres représentés

ROGUET G par BONAVENTURE A, LAVERRIERE C par CRASTES P-J, VIELLIARD A par ETCHART C,

### Membres excusés

PIN X, MARX C, BUDAN F,

### Invités

C Vincent  
C Mégevand, L Délétraz, association La Salévienne  
D Belleville, directeur financier Haute-Savoie Habitat

## Points traités

### I - Information/débat

1. Proposition d'actions de la Salévienne aux communes
2. Présentation convention d'utilité sociale et plan de vente du patrimoine de Haute-Savoie Habitat

### IV - Délibérations

1. Eau/Assainissement : attribution marché de renouvellement du réseau d'eau potable et extension du réseau d'eaux usées chemin de Clairval à Collonges
2. Eau : attribution marché de travaux pour la réalisation de 2 forages de reconnaissance et 2 piézomètres - Matalilly
3. Eau/Assainissement : attribution du marché de travaux de renouvellement de canalisations d'eaux usées et d'eau potable rue Palluel Jura et Loup à St Julien
4. Economie : attribution marché aménagement d'une banque alimentaire au village d'entreprises du Grand Châble à Beaumont (étanchéité d'un mur enterré existant)
5. Economie : attribution marché de travaux d'aménagement ZAE des Grands Chavannoux à Vulbens

Le Président ouvre la séance.

A Cuzin souhaite la bienvenue aux membres du Bureau en commune de Chevrier.

Elle rappelle que Chevrier est une porte du département ainsi que du territoire de la CCG.

Monsieur Michel De Smedt est désigné secrétaire de séance.

## I - Information/débat

### 1. Proposition d'actions de la Salévienne aux communes

#### *Objectifs de l'association*

- \*promouvoir l'histoire et la culture locale et régionale
- \*impulser et soutenir la recherche dans ce domaine
- \*en diffuser la connaissance grâce à des publications, des conférences, des colloques et des manifestations culturelles
- \*répertorier le patrimoine et assurer sa sauvegarde
- \*collecter et consigner les témoignages oraux.

#### *Présentation de l'association*

- Créés en 1984, il y a 35 ans à Présilly
- Siège social à Viry
- Adresse postale à St-Julien
- Bibliothèque à Beaumont (municipalité)
- Local des stockages de publication au Châble (CCG)
- Local du conservatoire à Beaumont (chez un particulier)
- Une section à Paris (20 adhérents)
- Une section dans les Bornes : 2016 (une douzaine d'adhérents)
- Une Salévienne Suisse (2015)
- 250 adhérents dont 30 suisses

#### *Activités*

- Plus de 500 conférences ouvertes au public
- Plus de 60 publications : dont une revue : Les Echos saléviens (26 N°)
- Un journal trimestriel : Le Benon (102 N°)
- Cinq colloques
- Un film « le Royaume partagé » : seul film sur les Etats de Savoie (2 millions de spectateurs)
- 2 salons du livre du Grand Genève
- Une bibliothèque de bientôt 10 000 références (dont les bulletins municipaux, paroissiaux...) dont fichier accessible sur Internet
- Un partenariat avec la BnF pour numériser des livres anciens sur la Savoie
- Une collection de 3000 cartes postales
- Entre 1500 et 2000 ouvrages vendus chaque année
- Un site généraliste : + 70 000 connections par an <https://www.la-salevienne.org>
- Un site de sensibilisation et d'apprentissage du franco-provençal : [www.francoprovençal.online/](http://www.francoprovençal.online/)
- Une future bibliothèque à Andilly

#### *Propositions de projets à la CCG*

##### 1. établir des textes pour chacune des églises de la CCG

Objectif : faire connaître chaque église de la CCG. Le travail:

- L'histoire de la paroisse et de l'église et de ses caractéristiques en

Les textes auront la même structure. Ils seront établis pour permettre l'élaboration de panneaux à l'entrée des églises

La diversité de nos églises permettra de faire un panorama du XIIIe siècle (Humilly) au XIXe siècle avec notamment les églises néo-classiques ou églises sardes (Viry, Présilly) jusqu'au style néo-gothique (Neydens, Vers, etc.). Cette thématique aborde l'histoire religieuse et l'histoire de l'art ainsi que l'histoire du Genevois et de la Savoie.

Public visé : habitants, écoles, touristes.

Toutes les communes concernées. Etablir un parcours des églises

##### 2.établir un parcours des passages de la frontière pendant la Seconde Guerre Mondiale

Le travail :

- Recenser les principaux points de passage
- Recenser les principales personnalités (résistants, hommes politiques, juifs...) qui ont passé la frontière.
- Rédiger pour chacun des points de passage un texte spécifique

- Ce travail pourrait concerner la frontière de Vulbens à Veigy-Foncenex. - Il pourrait faire l'objet d'une carte et d'un itinéraire autour de la frontière.

- Ce travail sera fait en collaboration avec des historiens genevois.

Publics visés : Habitants Grand Genève, scolaires, marcheurs, touristes

### 3. la CCG au temps du cadastre sarde vers 1730

Exploitation du cadastre sarde de chacune des communes de l'époque (traitement statistique des données du cadastre: Type de bâti [maison, grange, four, moulins...], Cultures, Degré de bonté [qualité des terres], Répartition des terres [nobles, clergé, communiens, forains...], Surface moyenne des parcelles, Nombre de parcelles, de propriétaires, etc.

o Analyse comparative des communes sur chacun de ces critères

o Nota: le travail se fera sur les contours des communes en 1730 [exemple regroupement d'Archamps et Collonges, Saint-Julien avec Certoux et Perly, sans Lathoy...]

o Ce travail permettra également de disposer des bâtiments présents autour de 1730 en vue d'un recensement du patrimoine.

O Public visés : les communes pour leur site Internet, les habitants, généalogistes.

### 4. faire l'inventaire des croix et oratoires de la CCG et les valoriser sur internet

Le travail :

- Les recenser

- Les photographier

- Les documenter

Les mettre sur internet : les géolocaliser et mettre les photos et les documenter

Participer à l'inventaire et la sauvegarde du patrimoine de notre patrimoine sur une thématique.

Public visés : les communes, les habitants

Possibilité de restauration avec la Fondation du Patrimoine.

### 5. contribuer à l'initiation des écoliers au patrimoine local

Le travail :

- Apporter à des instituteurs ou à des animateurs de TAP les éléments pour faire découvrir le patrimoine local aux enfants des écoles:

[Le dossier pédagogique est à réaliser par les enseignants].

Ex: description et particularité des fermes locales, faire découvrir ce qu'est ou était une fruitière, initier les enfants à la découverte d'une église, la signification des croix de mission, aux petits patrimoines [bassins, fours, etc.]

Nota: suppose de trouver des pédagogues qui s'investissent.

Public visé : les écoliers et par-delà les familles.

PJ Crastes note que les actions proposées sont concrètes et utiles.

C Mégevand précise que la 5<sup>ème</sup> proposition avait été imaginée dans le cadre des TAP.

PJ Crastes souligne que l'association n'a pas la capacité de mener toutes les actions en même temps, d'où la nécessité pour les élus d'établir une priorisation.

C Mégevand précise que l'idée est de se concentrer sur la réalisation d'une proposition. L'association a d'ores et déjà commencé à travailler sur la n°4. Un recensement similaire pourrait être fait pour les bassins.

M De Smedt demande si l'association se charge d'établir les textes et les supports. Il souligne l'importance d'harmoniser les supports sur l'ensemble du territoire de la CCG.

L Délétraz souligne que l'association travaille sur le fonds mais peut également faire des propositions de forme.

C Mégevand ajoute qu'il appartiendra aux communes de déterminer l'emplacement des panneaux.

A Bonaventure indique que la commune a déjà réalisé le chemin du patrimoine, Viry-Humilly-Notre Dame de Vie, le Syndicat du Vuache ayant pris à sa charge le financement du travail de l'association et la commune les supports.

E Rosay estime intéressant de retenir des supports similaires à ceux des sentiers du Vuache afin d'avoir une certaine cohérence.

PJ Crastes ne souhaite pas lancer de nouveau sondage.

Il indique qu'il est nécessaire de décider des actions qui seront menées par l'association, la question des supports pourra être vue dans un second temps.

A Bonaventure observe que la proposition d'aujourd'hui vise à financer les recherches par la CCG, chaque commune devant ensuite les décliner sur des supports. Il est donc nécessaire que toutes les communes s'engagent dans cette démarche.

PJ Crastes souligne que les communes peuvent travailler par groupement de commandes pour la partie support, piloté par l'une d'elles.

M De Smedt demande si la proposition n°5 nécessite l'intervention de personnes au sein des écoles.

C Mégevand répond qu'il s'agit pour l'association d'apporter de la matière à l'enseignant ; il appartiendra ensuite à ce dernier de la traduire auprès des élèves.

PJ Crastes signale que le Grand Genève avait réalisé un pack pédagogique pour les instituteurs concernant les corridors ; une démarche similaire pourrait être envisagée.

C Mégevand souligne que l'action n°5 vise essentiellement à éveiller à la connaissance du patrimoine, avec la mise en avant de typologies de bâtiments qui peuvent être retrouvées sur plusieurs communes. La matière sera donc la même pour l'ensemble des communes.

R Villet souhaite savoir si l'association est capable de mener plusieurs actions simultanément.

C Mégevand répond que La Salévienne fonctionne sur la base du bénévolat. Si les 5 actions sont retenues, il conviendra d'étaler dans le temps leur réalisation.

PJ Crastes rappelle que l'association occupe actuellement des locaux au village d'entreprise du Grand Chable, moyennant un loyer modique. En compensation, l'association propose de travailler pour le territoire sur des actions ciblées, d'où les propositions aujourd'hui. Il ajoute que l'objectif d'une action par an est entendable.

F Mugnier indique qu'il est particulièrement sensible à l'action sur le parcours des passages à la frontière pendant la Seconde Guerre Mondiale, car c'est une action qui parle dans le temps.

A Bonaventure précise que la CCG a subventionné en 2014 l'association USEP pour une action sur la thème des chemins de passage.

Après vote, sont retenues les actions suivantes, à mettre en oeuvre jusqu'à la fin du mandat :

\*action n°2 : établir un parcours des passages de la frontière pendant la Seconde Guerre Mondiale

\*action n°1 : établir des textes pour chacune des églises de la CCG

\*action n°5 en fonction des possibilités de l'association : contribution à l'initiation des écoliers au patrimoine local

## **2. Présentation convention d'utilité sociale et plan de vente du patrimoine de Haute-Savoie Habitat**

La convention d'utilité sociale (CUS) est un contrat obligatoire entre l'organisme et l'Etat pour une période de 6 ans.

La CUS comprend des engagements chiffrés avec des indicateurs quantitatifs et qualitatifs passibles de sanctions, qui s'appliquent à tous les organismes quels qu'ils soient. C'est un document stratégique avec des développements qualitatifs obligatoires mais non évalués. En cas de manquement une pénalité de maximum 200 € par logement au profit du FNAP sera appliquée.

Elle est construite sur la base d'un plan stratégique de patrimoine (PSP) approuvé depuis moins de 3 ans à compter de sa date effective de mise en oeuvre soit après le 01/07/16.

Elle est à structurer et contractualiser sous la forme d'engagements, en montrant bien la contribution de l'organisme à l'effort global et en tenant compte des PLH, CIL et CIA.

Au regard des dispositions de la loi de finances 2018 et notamment des impacts de la mise en œuvre de la réduction de loyer de solidarité (RLS) et de la hausse du taux de TVA, le calendrier de la CUS a été repoussé : dépôt de dossier avant le 30 juin, signature avec le Préfet de Région au 31 décembre pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### *Processus de lancement, validation et signature de la CUS*

\*délibération du conseil d'administration pour l'engagement de la procédure d'élaboration de la CUS, à transmettre au préfet signataire et au préfet de département du siège social, aux EPCI ou établissements publics territoriaux avec un PLH ou tenu d'en faire un ou compétent en matière d'habitat avec au moins un quartier politique de la ville + les communes, collectivités locales et groupements concernés par le plan de mise en vente : CA du 18 mars 2019

\*délibération du CA pour l'approbation du projet de CUS et autoriser sa signature : délibération sur le projet au 21 juin

\*dépôt du projet de CUS : 30 juin

\*signature par le Préfet de région où se situe le siège social de l'organisme sur proposition du Préfet de département : 31 décembre

#### *Eléments à observer et actions à mener*

La CUS comprend des engagements chiffrés avec des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, ainsi qu'un document stratégique avec des développements qualitatifs obligatoires (argumentaire stratégique).

A Péricart rappelle que Haute-Savoie Habitat est le deuxième bailleur le plus important sur le territoire de la CCG, avec 25% des logements. Au titre de la loi Elan les bailleurs sociaux doivent se restructurer et remettre en question leur convention d'utilité sociale. Les communautés de communes sont invitées à être co-signataires de la convention d'utilité sociale. Cette signature n'est pas obligatoire mais est souhaitée par les bailleurs sociaux.

D Belleville souligne que Haute-Savoie Habitat est le premier bailleur sur le département, avec 17 000 logements, dont 586 sur le territoire de la Communauté de communes (sur 10 communes, principalement sur St Julien avec 268 logements, Viry avec 129 logements et Valleiry avec 101 logements).

Il rappelle le contexte général, et l'accélération de la mise en vente du patrimoine : la loi de finances de 2018 a imposé aux bailleurs la minoration des loyers pour contrebalancer la diminution des APL, ce qui a coûté 800 M € au niveau national aux bailleurs sociaux. La loi de finances a également réévalué la TVA sur l'investissement locatif social (de 5,5 à 10%), ce qui coûte 700 M € aux bailleurs. Parallèlement certaines cotisations ont augmenté, comme la CG2LS (alimentant le fonds national d'aide à la pierre), qui représente 200 M €. Les loyers ont également été gelés en 2018 (alors qu'ils augmentent habituellement de 0,75%), ce qui représente un manque à gagner de 175 M €. Les capacités d'investissement des bailleurs étant directement liées aux fonds propres, ces derniers ont vu ces mesures fortement les impacter. Sur la Haute-Savoie le prélèvement de l'Etat sur les bailleurs représente 17M €, dont 7M € pour Haute-Savoie Habitat, soit 40% de la richesse ponctionnée. En conséquence, le conseil d'administration a engagé une discussion et a décidé de maintenir les trois piliers de son action, à savoir le développement d'une offre nouvelle (450 logements sur 10 ans), le maintien de l'ensemble des actions sur l'ensemble du patrimoine (plan d'investissement pour 3 000 logements), et la gestion de proximité privilégiée avec 10 territoires de gestion pour suivre au mieux les locataires. Par contre, la contrepartie est la cession d'une partie du patrimoine. L'Etat demande de retrouver des marges de manœuvre par le biais de l'actif. Ainsi Haute-Savoie Habitat a accéléré la vente de son patrimoine et s'est fixé comme objectif 45 logements par an (soit 1/10<sup>ème</sup> de sa production nouvelle), alors que jusqu'à présent elle cédait 15 logements par an. Seront prioritairement vendus des logements déjà intégrés à des copropriétés et des opérations sur cités de 100/150 logements où la mixité sociale sera ainsi intégrée.

PJ Crastes souhaite savoir quelles sont les marges de manœuvre pour la collectivité si elle signe la convention d'utilité sociale.

D Belleville indique que le territoire de la CCG représente peu d'enjeux sur la réhabilitation du patrimoine. 4 à 5 ensembles ont été identifiés pour des travaux de réhabilitation : puit St Martin à St Julien, le Verney à Valleiry, Pré Bois à Viry. Concernant le développement neuf, la CCG est un territoire à forte pression sur lequel le développement du logement social doit être accompagné.

Par rapport à l'évolution de la population, Haute-Savoie Habitat peut s'engager à produire 40/50 logements par an sur 6 ans.

Il signale que la CUS engage l'organisme pour 6 ans ; la CCG est sollicitée car elle a un PLH.

M De Smedt indique que la question va se poser pour l'ensemble des bailleurs.

Il demande quels sont les objectifs annuels de création de logements sociaux.

D Belleville précise que le PLH de la CCG prévoit 1 000 logements sur les 6 ans du PLH. 487 logements ont été créés sur les trois dernières années.

PJ Crastes soulignent que les effets du PLH et des PLU commencent à se faire ressentir.

G Etallaz note que la convention d'utilité sociale reste assez générale. Il serait notamment intéressant d'intégrer des dispositions relatives au sur-loyer.

D Belleville répond que les bailleurs sociaux ne maîtrisent pas cette donnée. Par contre ils peuvent avoir une démarche de nouvelle politique de loyer mais cela n'est pas encore défini. Ce qui est certain c'est que cette question ne sera pas abordée dans la CUS, qui restera sur des indicateurs et des objectifs.

M De Smedt demande combien de logements sont en vente.

D Belleville répond qu'Haute-Savoie Habitat prévoit de vendre 45 logements par an. Pour le territoire, il est prévu d'en vendre sur St Julien et Viry. Les locataires seront prioritairement sollicités.

M Mermin souhaite savoir comment sont choisis les logements destinés à la vente.

D Belleville répond que sont principalement vendus des logements qui sont déjà dans des copropriétés et ceux qui sont dans de grandes opérations et pour lesquels une vente permettra de créer plus de mixité sociale.

PJ Crastes souhaite savoir si les logements vendus sortiront du contingent de logements sociaux.

D Belleville répond par l'affirmative. Ils sortaient jusqu'à présent 5 ans après la vente mais l'Etat a porté ce délai à 10 ans.

PJ Crastes demande si le bailleur social, lorsqu'il vend des biens sur une commune, s'engage à créer des logements dans la même proportion.

Il ajoute que la loi prévoit que l'organisme HLM doit réinjecter 50% au minimum des plus-values dans la commune.

A Bonaventure demande si le bailleur souhaite que les communes rachètent les logements mis en vente.

D Belleville répond par la négative. L'objectif est de créer de la mixité sociale et apporter une trajectoire résidentielle aux locataires.

G Etallaz note que jusqu'à présent le bailleur social était obligé d'interroger le Maire avant de mettre en vente le bien. Même s'il ne s'agissait que d'un avis, s'il était défavorable, le bailleur devait alors consulter le ministère.

D Belleville répond que l'Etat jusqu'à la loi Elan imposait une grille de critères que le bailleur devait respecter s'il souhaitait vendre. Le Préfet donnait son accord formel mais il était de coutume de consulter également le Maire de la commune. En général, le Préfet n'autorisait pas la vente si le Maire refusait. Avec la loi Elan, les communes sont uniquement consultées mais de manière générale bailleurs sociaux et communes travaillent de manière partenariale. Haute-Savoie Habitat ne fera pas de vente si le Maire s'y oppose.

Concernant la CUS, G Etallaz estime qu'une signature représente peu d'intérêt pour la CCG.

D Belleville observe qu'elle peut néanmoins orienter l'investissement du bailleur.

C Etchart note que la Communauté de Communes, au travers du PLH subventionne les bailleurs sociaux pour la réalisation de logements sur le territoire. Il demande si ces subventions seront remboursées pour les logements vendus.

D Belleville répond par la négative.

C Etchart s'étonne qu'un bailleur social puisse vendre un bien alors qu'il a bénéficié d'une subvention pour le réaliser.

D Belleville précise que le logement doit être construit depuis plus de 10 ans pour être vendu.

C Etchart souligne que les bailleurs sociaux font appel aux communes pour des garanties bancaires. Dans le cadre de ces ventes, il demande si ces garanties seront révisées.

D Belleville répond qu'il s'agit de garanties liées au règlement de l'emprunt. En cas de vente de logements, les emprunts liés seront remboursés de manière anticipée et les garanties seront ainsi libérées.

PJ Crastes propose que le Bureau ne se positionne pas immédiatement sur la signature ou non de la CUS.

D Belleville demande que la CCG réponde de manière formelle.

## **II - Compte-rendu des commissions**

Néant.

## **III - Approbation compte-rendu du Bureau des 02 et 15 avril 2019**

Point reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

## **IV - Délibérations**

### **1. Eau/Assainissement : attribution marché de renouvellement du réseau d'eau potable et extension du réseau d'eaux usées chemin de Clairval à Collonges**

Les travaux d'extension d'eaux usées et de renouvellement d'eau potable chemin de Clairval à Collonges sous Salève, sont inscrits aux budgets 2019. Les travaux sont répartis en 1 lot unique avec une partie eaux usées et une partie eau potable.

Les travaux consistent à :

- renouveler le réseau d'eau potable, créer 2 chambres de vannes et sortir les compteurs sur un linéaire de 320 ml pour un montant estimé à 68 199,10 euros HT,
  - créer un réseau d'eaux usées et 3 regards sur un linéaire de 120 ml pour un montant estimé à 18 529,46 euros HT,
- soit un total estimé à 86 728,56 € HT.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 2 avril 2019 au BOAMP avec mise en ligne du dossier de consultation des entreprises sur le profil d'acheteur de la CCG. La date limite de réception des offres était fixée au 6 mai 2019 à 12h00. 14 entreprises ont téléchargé le dossier. 3 offres sont parvenues dans les délais, à savoir celles des entreprises MEGEVAND, RANNARD et BORTOLUZZI.

Les plis ont été ouverts le lundi 6 mai 2019 à 14h00. L'analyse des offres a été présentée, pour avis, à la Commission Achat du 20 mai 2019. La commission a proposé de retenir l'offre de l'entreprise MEGEVAND, économiquement la plus avantageuse pour un montant de 89 901,65 € HT.

Le Bureau Communautaire décide :

- de retenir l'offre de l'entreprise MEGEVAND pour un montant de 89 901,65 € HT
  - d'autoriser le Président à signer le marché ainsi que toutes les pièces annexes.
- Adopté à l'unanimité -

## **2. Eau : attribution marché de travaux pour la réalisation de 2 forages de reconnaissance et 2 piézomètres - Matailly**

Suite à la mise en service des forages 1 et 2 de Matailly, il convient dès à présent de lancer les investigations complémentaires pour réaliser les forages 3 et 4 de Matailly, et ce afin d'arriver à un débit nominal de 1000 m<sup>3</sup>/h.

Les travaux consistent à réaliser 2 forages de reconnaissance, accompagnés d'essais de pompage pendant 72h ainsi que 2 piézomètres dont 1 en tranche optionnelle.

Les travaux sont estimés à 115 800 € HT.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 26 mars 2019 au BOAMP avec mise en ligne du dossier de consultation des entreprises sur le profil d'acheteur de la CCG. La date limite de réception des offres était fixée au 29 avril 2019 à 12h00. 9 entreprises ont téléchargé le dossier.

La seule offre reçue est celle de l'entreprise FORASUD.

Les plis ont été ouverts le lundi 29 avril 2019 à 14 heures. L'analyse des offres a été présentée, pour avis, à la Commission Achat du 20 mai 2019. La commission a proposé de retenir l'offre de l'entreprise FORASUD, économiquement la plus avantageuse pour un montant estimatif annuel de 116 350 € HT.

Le Bureau Communautaire décide :

- de retenir l'offre de l'entreprise FORASUD pour un montant estimatif annuel de 116 350 € HT
- d'autoriser le Président à signer le marché ainsi que toutes les pièces annexes.
  - Adopté à l'unanimité -

## **3. Eau/Assainissement : attribution du marché de travaux de renouvellement de canalisations d'eaux usées et d'eau potable rue Palluel Jura et Loup à St Julien**

La Communauté de Communes du Genevois, la Commune de Saint Julien en Genevois et le SYANE se sont associés dans le cadre d'un Groupement de commande pour :

- Commune de Saint Julien en Genevois : aménagement des voiries et renouvellement du réseau pluvial
- Communauté de Communes du Genevois : renouvellement des réseaux d'eau potable et des réseaux d'eaux usées,
- SYANE : enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, de télécommunication et modernisation du réseau d'éclairage public

Ces travaux sont découpés en 2 phases :

- Chemin du Loup : première phase de travaux exécutés en 2018 et 2019
- Rue Palluel, rue du Jura et César Duval : deuxième phase de travaux faisant l'objet de la présente délibération.

Les travaux de cette deuxième phase sont répartis en 3 tranches :

- Tranche ferme : Rue du Docteur Palluel
- Tranche optionnelle 1 : Place César Duval
- Tranche optionnelle 2 : Rue du Jura.

Concernant la Communauté de Communes du genevois, les travaux consistent à :

- Tranche ferme :
  - . Renouvellement de 110 ml de canalisation en fonte DN200 et 6ml de canalisation en fonte DN100
  - . Reprise de 4 branchements
  - . Essais de réception et dossier de récolement
- Tranche optionnelle 1 : aucuns travaux
- Tranche optionnelle 2 :
  - . Renouvellement de 165 ml de canalisation en fonte DN200 et 5ml de canalisation en fonte DN100
  - . Reprise de 5 branchements
  - . Essais de réception et dossier de récolement

Le montant total estimatif des travaux est de 112 354,60€ HT.

La mission de Maîtrise d'œuvre est confiée au Bureau d'Etude Profils Etudes.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 6 mars 2019 au BOAMP avec mise en ligne du dossier de consultation des entreprises sur le profil d'acheteur de la Commune de Saint Julien en Genevois. La date limite de réception des offres était fixée au 8 avril 2019 à 12h00. 8 plis ont été déposés avant la date et l'heure limite.

Les plis ont été ouverts le lundi 8 avril 2019 à 14h00.



L'analyse des offres a été effectuée par le Maître d'œuvre après intégration des réponses adressées aux entreprises pour complément de données et d'information avant analyse définitive, et conformément aux critères de jugement des offres fixés dans le Règlement de la Consultation. Cette analyse a été présentée, pour avis, à la Commission Achats du 20 mai 2019. La Commission propose de retenir l'offre du Groupement EIFFAGE ROUTE CENTRE EST SNC (mandataire) / BORTOLUZZI, économiquement la plus avantageuse et pour un montant de 1 977 080,72 euros HT, dont 109 027,20 euros HT pour la part CCG.

Le Bureau communautaire décide :

- de retenir l'offre du groupement EIFFAGE ROUTE CENTRE EST SNC (mandataire) / BORTOLUZZI, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 1 977 080,72 € HT, dont 109 027,20 euros HT pour la part CCG.
- d'autoriser le Président à signer le marché ainsi que toutes les pièces annexes.
  - Adopté à l'unanimité -

R Villet souhaite savoir pourquoi pour ce marché le critère prix est à 60 et le critère technique à 40 (comme ce qui est pratiqué à St Julien).

PJ Crastes répond que le poids du critère prix varie en fonction de la technicité des travaux : plus les travaux sont techniques moins il est important.

A Bonaventure attire l'attention des élus sur les difficultés en termes d'attribution de pénalités lorsque les collectivités sont en groupements de commande.

#### **4. Economie : attribution marché aménagement d'une banque alimentaire au village d'entreprises du Grand Châble à Beaumont (étanchéité d'un mur enterré existant)**

Les terrains de l'ancienne usine d'aluminium ont été achetés par la Communauté de communes en 2005. Depuis sa réhabilitation, 11 cellules sont louées à des entreprises en création ou en développement.

Des infiltrations sont à ce jour constatées dans le sous-sol de l'usine. Afin de pérenniser ce bâtiment et de permettre la location de locaux sains au sous-sol de l'usine, des travaux d'étanchéité se sont montrés nécessaires.

Les travaux consistent à :

- Lot 1 - Terrassement VRD : Effectuer une tranchée le long du mur pour permettre les travaux d'étanchéité, à la suite de ces travaux, remblayer cette tranchée.
- Lot 2 - Etanchéité : Etanchéité par membrane du mur enterré existant.

Aussi, un marché intitulé « Aménagement d'une banque alimentaire au village d'entreprises du Grand Châble à Beaumont (Etanchéité d'un mur enterré existant) » a été lancé, par avis d'appel public à la concurrence envoyé le 21 mars 2019 au BOAMP avec mise en ligne du dossier de consultation des entreprises sur le profil d'acheteur de la CCG. Selon la procédure adaptée ouverte en application des articles 27 et 34 du décret n° 2016-360 ;

La date limite de réception des offres était fixée au 23 avril 2019 à 12h00.

21 entreprises ont téléchargé le dossier.

1 offre pour le lot 1 et 4 offres pour le lot 2 sont parvenues dans les délais.

Les plis ont été ouverts le mardi 23 avril 2019 à 13h00.

L'analyse des offres, réalisé par le maître d'œuvre a été présentée pour avis à la Commission achat, réunie le lundi 20 mai 2019. La commission a proposé de retenir les offres suivantes, économiquement les plus avantageuses, selon les critères de jugement des offres fixés dans le règlement de consultation :

N° Lot	Désignation Lot	Société	Montant € HT
1	Terrassement VRD	GROPPI	26 915
2	Etanchéité	EFG	4 332

Vu l'exposé ci-dessus,

Le Bureau Communautaire décide :

- De retenir les offres, économiquement les plus avantageuses, à savoir pour le lot 1 - société GROPPI pour un montant de 26 915€ HT et pour le lot 2 étanchéité - société EFG pour un montant de 4 332 € HT,
- D'autoriser le Président à signer les marchés ainsi que toute pièce s'y rapportant.
  - Adopté à l'unanimité -

## 5. Economie : attribution marché de travaux d'aménagement ZAE des Grands Chavannoux à Vulbens

La Communauté de Communes est en charge, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, de la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'ensemble des ZAE sur son territoire. En 2017, elle a acquis les fonciers situés sur la zone des Grands Chavannoux à Vulbens pour permettre la réalisation d'une extension de la ZAE.

Un marché a été lancé début 2019 afin de réaliser les travaux nécessaires à cette réalisation.

Les différents lots de la consultation sont les suivants :

- Lot 1 - Terrassement et réseaux
- Lot 2 - Bordures et enrobés

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 22 mars 2019 au BOAMP avec mise en ligne du dossier de consultation des entreprises sur le profil d'acheteur de la CCG. La date limite de réception des offres était fixée au 26 avril 2019 à 12h00. 20 entreprises ont téléchargé le dossier. 8 offres sont parvenues dans les délais : 5 offres pour le lot n° 1 et 3 offres pour le lot n° 2.

Les plis ont été ouverts le vendredi 26 avril 2019 à 14h00.

L'analyse des offres, réalisée par le maître d'œuvre a été présentée pour avis à la Commission achat, réunie le lundi 20 mai 2019. La commission a proposé de retenir les offres suivantes, économiquement les plus avantageuses, selon les critères de jugement des offres fixés dans le règlement de consultation :

N° Lot	Désignation Lot	Société	Montant € HT
1	Terrassement et réseaux	VUACHE BTP	333 187,25

La variante a été préférée à l'offre de base pour des raisons écologiques et économiques.

N° Lot	Désignation Lot	Société	Montant € HT
2	Bordures et enrobés	EIFFAGE	124 795

Vu l'exposé ci-dessus,

Le Bureau Communautaire décide :

- De retenir les offres, économiquement les plus avantageuses, à savoir pour le lot 1 - terrassements et réseaux, société Vuache BTP pour un montant avec variante de 333 187, 25€ HT et pour le lot 2 bordures et enrobés, société EIFFAGE pour un montant de 124 795 € HT,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés ainsi que toute pièce s'y rapportant.
- Adopté à l'unanimité -

## V - Divers

### 1. Accord local de composition du Conseil Communautaire

Les communes sont amenées d'ici fin août à voter sur l'accord local proposé.

### 2. Projet méthanisation

PJ Crastes indique que le permis de construire pour le projet de Viry a été accordé. Il conviendra que la CCG se positionne sur l'aide qu'elle souhaite apporter. Deux options sont possibles : une subvention ou une avance remboursable. Cette dernière option est possible si la Région, compétente en la matière, accepte qu'une autre collectivité qu'elle le fasse à sa place, ce qui est le cas.

Il propose donc d'inscrire ce point à l'ordre du jour du Conseil de juillet, sur un montant à définir, sachant que 250 000 € ont été inscrits au budget.

### 3. Locaux brigade de gendarmerie de Valleiry

F Mugnier indique qu'il rencontrera la semaine prochaine le Sous-Préfet, la Commandante et le Colonel de gendarmerie concernant l'avenir de la brigade de Valleiry. Il rappelle que les locaux actuels sont inadaptés et la question se pose de les réhabiliter, voir réaliser une extension. Bien que les collectivités ne soient pas compétentes en la matière, il est néanmoins nécessaire d'être sensible à ce dossier.

Il rappelle qu'à l'origine les locaux appartenaient à la commune, puis ont été échangés avec SEMCODA, avec un engagement financier de la commune à hauteur de 150 000 €. La brigade a été renforcée en effectif et se pose clairement aujourd'hui la question des permanences.

Il demande que les communes du Vuache soient sensibles à cette extension de brigade.

A Bonaventure note que les élus encouragent les gens à porter plainte mais beaucoup de procédures sont classées sans suite. Seulement 1 000 plaintes sont traitées chaque année contre 6 000 déposées.

R Villet souhaite savoir quels sont les financements envisagés.

F Mugnier répond que cette question est prématurée. L'histoire fait que la commune de Valleiry a un engagement financier envers SEMCODA de 150 000 €.

E Rosay constate que le schéma de fonctionnement élaboré regroupe les brigades de Valleiry et Cruseilles. Avec la réorganisation du grand Annecy, des changements sont à craindre. Il est indispensable de demander à ce que Valleiry fonctionne avec St Julien plutôt qu'avec Cruseilles.

PJ Crastes rappelle que les nouveaux locaux de la brigade de St Julien ont été réalisés sans participation des communes. Le projet de gendarmerie n'est pas un projet de la CCG, et seul l'Etat est compétent.

A Bonaventure rappelle que les communes ont été amenées par le passé à financer du matériel.

#### **4. Compensation écologique dans le cadre de projets publics**

F Mugnier indique que la commune s'interroge sur la compensation écologique liée à l'aménagement de terrain de foot. Il souhaite savoir si d'autres communes ont déjà mené des réflexions similaires.

A Bonaventure souligne qu'une problématique similaire se pose avec l'échangeur de Viry. La commune a décidé de ne pas créer de nouveaux terrains de foot dans le secteur pour ne pas accroître encore plus l'impact du projet d'échangeur.

PJ Crastes note que les compensations écologiques sont prévues par la loi. Les études d'impacts sont faites pour évaluer les conséquences des projets sur l'environnement. Avant de prévoir une compensation écologique, il est nécessaire de s'interroger sur le juste dimensionnement des projets.

Il rappelle que la jurisprudence récente incite à éviter et réduire avant de compenser.

#### **5. PLU de Vulbens**

PJ Crastes indique que la CCG a déposé la semaine dernière un recours gracieux sur le document. On ne sait pas si l'Etat en fera de même. En tout état de cause, recours ne bloque en aucun cas les projets publics, que ce soit la MARPA ou le collègue. Si un recours contentieux devait avoir lieu, il porterait uniquement sur l'annulation partielle du PLU, sur certaines zones.

Un courrier sera adressé aux élus de Vulbens pour expliquer la démarche de la CCG.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Rédigé par Séverine Ramseier le 06 juin 2019.

Vu par le Président